

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Bretagne dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Bretagne
7, boulevard Solférino
BP 90714
35007 Rennes Cedex
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur



MAIRIE DE PORCARO

1, place de la Mairie
56380 Porcaro
02 97 22 06 38
mairie.porcaro@orange.fr

NOS PARTENAIRES



► Je donne !

POUR LA RESTAURATION DU

Clocher de l'église de Porcaro

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Porcaro - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

L'église Notre-Dame de Porcaro fut édifée de 1845 à 1848, suite à la création de la paroisse en 1843, après détachement de celle de Guer. Cette église fit l'objet de travaux conséquents au milieu du XXe siècle : ravalements extérieurs et intérieurs, remplacement de la voûte en panneaux de contreplaqué, dallage en béton de la nef, mise en place de verrières multicolores puis remplacement des couvertures en ardoises.

LE PROJET DE RESTAURATION

Aujourd'hui, différents désordres sont constatés sur l'ensemble de l'édifice. Les interventions les plus urgentes sont à faire dès maintenant sur le clocher : maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, ferronnerie, peinture, paratonnerre et beffroi. D'autre part, la cloche datant de 1882 présente de graves fissures. Elle est devenue inutilisable et nécessite un remplacement. Une nouvelle cloche prendra place dans le clocher l'année du 40ème rassemblement de la Madone des Motards. La mention de cet anniversaire sera gravée sur celle-ci.

Malgré les différentes aides de l'Etat, de la Région Bretagne et du département du Morbihan, la charge restant à la commune représente un poids important pour son budget. Avec la Fondation du patrimoine, nous lançons aujourd'hui une souscription qui vous invite à exercer votre générosité. Nous vous en remercions.

Pierre HAMERY, maire de Porcaro

LES CONTREPARTIES

Un reçu fiscal vous sera systématiquement délivré quel que soit le montant de votre don. De plus, vous bénéficierez :

- > **Jusqu'à 99€** : invitation à l'inauguration des travaux
- > **Au-delà de 100€** : formule n°1 + Visite avec l'architecte à l'issue des travaux

Montant des travaux	204 902,73€ HT
Objectif de collecte	50 000€
Début des travaux	15/04/2019

Credit photos © Commune de Porcaro



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration du

Clocher de l'église de Porcaro

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60888

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Clocher de l'église de Porcaro

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre